

AR Prefecture

063-216300566-20230609-2023\_28-DE  
Reçu le 12/06/2023  
Publié le 12/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 09 juin 2023

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 9 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan et VAISSE Bernard.

Date de la  
Convocation :  
02/06/2023

Absents ayant donné procuration : M. BONNET Christian représenté par M. DUGNAS Sébastien

Absent : M. GUILLY Philippe

VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Délibération  
N°2023\_28

Objet :  
**Travaux  
d'entretien –  
Bâtiments  
communaux et  
cimetière –  
devis à valider**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser divers travaux d'entretien au sein des bâtiments communaux (plomberie et pose de volets) et du cimetière de Brousse (plomberie).

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour ces travaux :

- SARL CHASSAIGNE Loïc à Montmorin pour un montant total de 1 615,00 € HT, soit 1 938,00 € TTC pour l'ensemble des travaux à réaliser en plomberie ;
- MALCUS Daniel pour un montant total de 2 115,00 € HT, soit 2 538,00 € TTC pour la fourniture et pose de volets à la mairie.

Il demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ Valide le devis reçu de l'entreprise SARL CHASSAIGNE Loïc pour un montant total de 1 938,00 € TTC (1 615,00 € HT) ;
- ➔ Valide le devis reçu de l'entreprise MALCUS Daniel pour un montant total de 2 538,00 € TTC (2 115,00 € HT) ;
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 12/06/2023  
et publication le 13/06/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

